

Chastre, le 4 décembre 2017

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mardi 12 décembre 2017** après la réunion commune publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra dès 19h00 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

L'ordre du jour sera le suivant :

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES – TUTELLE CPAS

1. CPAS – Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2017 – Approbation/tc
2. CPAS – Budget de l'exercice 2018 – Approbation/tc

SECRETARIAT GENERAL

3. PBE - Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Budget 2018
 2. Activités à développer et stratégie à suivre
 3. Scission partielle
 - 3.1 Projet, rapports et déclarations préalables
 - 3.2 Approbation de la scission partielle
 - 3.3 Constatation des modifications de capital au sein de l'association chargée de mission concernée par la scission partielle
 - 3.4 Constatation de la modification de la liste des participants dans l'addendum I des statuts
 - 3.5 Mission au conseil d'administration de la PBE d'exécuter les décisions prises et pouvoirs permettant l'exécution de ces décisions
 - 3.6 Mission au notaire de procéder aux publications nécessaires
 4. Sortie de la Province du Brabant Wallon et constatation de la modification de la liste des participants dans l'addendum 1 des statuts
 5. Retrait PBE d'INTER-REGIES
 - 6 Démission d'administrateurs
 7. Nominations statutaires (sous réserve)- Approbation - Décision/jb
4. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017 - points portés à l'ordre du jour :
 1. Plan stratégique
 2. Prélèvement sur réserves disponibles
 3. Nominations statutaires

- Approbation - Décision/md
- 5. ORES Assets - Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville
 2. Affectation des réserves disponibles dédicacées aux 4 communes susvisées
 3. Incorporation au capital de réserves indisponibles
 - Approbation - Décision/jb
- 6. Scission partielle de la P.B.E. avec transfert vers ORES Assets - Convention relative au paiement de l'indemnité pour la reprise des installations de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de CHASTRE - Approbation/md
- 7. BRUTELE - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2017 - points portés à l'ordre du jour :
 1. Approbation du plan stratégique (Rapport A)
 2. Nominations statutaires (Rapport B)
 - Approbation - Décision/md
- 8. BRUTELE - Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Adoption d'un nouveau texte des statuts afin de le mettre en concordance avec la situation actuelle de la Société et les dispositions légales applicables en vigueur, dont notamment le Code Wallon de la Démocratie locale;
 2. Procuration pour la coordination des statuts;
 3. Procuration à l'organe de gestion pour l'exécution des résolutions prises.
 - Approbation - Décision/md
- 9. Intercommunale du Brabant wallon (IBW) - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2017 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2017;
 2. Remplacement d'un administrateur "Secteur commune" tant au CA qu'au Collège exécutif;
 3. Remplacement d'un administrateur "Secteur commune";
 4. Info : nouveau délégué de la Commune de Rixensart;
 5. INFO - Rapport spécifique du CA à l'AG sur la prise de participation dans Wind4WalloniaHolding (pas de vote car prise de participation n'est pas équivalent à un dixième du capital - art 57 des statuts);
 6. Plan stratégique triennal 2017-2018-2019 - Evaluation 2017 - Perspectives 2018;
 7. Approbation du procès-verbal de la séance;
 - Approbation - Décision/md
- 10. IECBW srl - Assemblée générale du 20 décembre 2017 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Formation du bureau de l'Assemblée
 2. Nominations administrateurs
 3. Plan stratégique triennal 201-2019 - évaluation 2017
 4. Questions des associés au Conseil d'administration
 5. Points déposés par des citoyens
 6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée
 - Approbation - Décision/jb
- 11. ISBW - Assemblée générale du 20 décembre 2017 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Modifications des représentations communales des communes de Nivelles et Walhain - prises d'acte;
 2. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2016;
 3. Evaluation du plan stratégique;

4. Budget 2017;
 5. Désignation de deux nouveaux administrateurs.
- Approbation - Décision/md

FINANCES

12. Emprunt de soudure souscrit via le Centre Régional d'Aide aux Communes - Montant définitif et périodicité de révision - Approbation/tc
13. Budget communal – Services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2018 – Arrêt/tc
14. CPAS – Dotation communale complémentaire pour l'exercice 2017 – Approbation/tc
15. CPAS – Dotation communale pour l'exercice 2018 – Approbation/tc
16. Zone de Police Orne-Thyle – Dotation communale pour l'exercice 2018 – Approbation/tc
17. Zone de secours du Brabant wallon – Dotation communale pour l'exercice 2018 – Approbation/tc
18. Crèches locales – Dotation communale complémentaire pour l'exercice 2017 – Approbation/tc
19. Crèches locales – Dotation communale pour l'exercice 2018 – Approbation/tc
20. Fabriques d'églises – Subsidés ordinaires 2017 – Approbation/tc
21. AMO-Carrefour J Wavre – Subsidés ordinaires 2017 – Approbation/tc
22. ASBL Régie des Quartiers Notre Maison – Subsidés ordinaires 2017 – Approbation/tc
23. IMIO – Convention de mise à disposition partielle d'un informaticien – Approbation/tc
24. Décision à caractère général pour les exercices 2017 et 2018 - Non-souscription des emprunts inférieurs à dix mille euros - Approbation /tc
25. Paiements effectués en vertu de l'article 60 du Règlement général de comptabilité communale - Information/ew

MARCHES PUBLICS

26. Marchés Publics - Acquisition d'une épandeuse à sel - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'attribution/qg

MOBILITE

27. Plan d'urgence communal - Convention avec le "TEC" pour le transport de personnes lors de situation d'urgence - Décision/cvm

CULTURE

28. Maison du Tourisme du Brabant wallon - Création d'une asbl - Décision/cvm

*

**

SEANCE HUIS CLOS

1. **Contrats de location et de maintenance de photocopieurs - Litige - Convention de transaction - Approbation/st**

2. **Ratifications de désignations prises par le Collège communal**

Selon l'article L1213-1 du CDLD, le Conseil communal nomme les membres du personnel enseignant.

Selon l'article 27 bis du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, le Collège communal est compétent pour désigner à titre temporaire un enseignant, mais cette décision doit être ratifiée par le Conseil communal endéans les 3 mois.

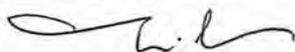
Ce décret clarifie le problème en confiant au Collège communal la désignation des temporaires pour des raisons d'efficacité, le Conseil communal ne siégeant pas en permanence.

- 2.1 Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 12 périodes/semaine à l'entité pédagogique de CHASTRE et de CORTIL-NOIRMONT, du 03 octobre 2017 au 29 octobre 2017 dans un emploi temporaire non vacant - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification/cvm/sw

- 2.2 Désignation d'un maître spécial de néerlandais pour 2 périodes/semaine à l'entité pédagogique de CORTIL-NOIRMONT, à partir du 01 octobre 2017 - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification/cvm/es
- 2.3 Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 8 périodes/semaine, en remplacement d'une institutrice primaire en congé de maladie, pour les entités pédagogiques de CORTIL-NOIRMONT et de CHASTRE, du 01 octobre 2017 au 29 octobre 2017 - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification/cvm/er
- 2.4 Désignation d'une institutrice primaire, du 01 octobre 2017 au 29 juin 2018 à l'entité pédagogique de BLANMONT pour 16 périodes/semaine - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification/cvm/er
- 2.5 Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté temporaire, à l'entité pédagogique de BLANMONT, du 14/09/2017 au 29/06/2018 - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification/cvm/mg
- 2.6 Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 4 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de BLANMONT, du 14/09/2017 au 30/09/2017 - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification/cvm/mg
- 2.7 Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de BLANMONT, du 14/09/2017 au 30/09/2017 - Collège communal du 29 septembre 2017 - Ratification /cvm/er
- 2.8 Désignation d'un Maître spécial de néerlandais à titre temporaire, pour 2 périodes/semaine supplémentaires à l'entité pédagogique de CHASTRE-BLANMONT à partir du 06 novembre 2017 - Collège communal du 27 octobre 2017 - Ratification/cvm/am
- 2.9 Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 4 périodes/semaine du 01 novembre 2017 au 30 juin 2018, à l'entité pédagogique de BLANMONT - Collège communal du 27 octobre 2017 - Ratification/cvm/er
- 2.10 Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 3 périodes/semaine supplémentaires, à partir du 06 novembre 2017 à l'entité pédagogique de BLANMONT - Collège du 27 octobre 2017 - Ratification/cvm/mg

Arrêté par le Collège communal du 1^{er} décembre 2017

La Directrice générale,

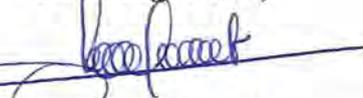


Stéphanie THIBEAUX

Par ordonnance



Le Bourgmestre,



Claude JOSSART

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Pour chaque réunion du Conseil communal, un courrier joint à la convocation précisera les heures de présence des Fonctionnaires concernés.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec le fonctionnaire communal concerné afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.